

Lundi 4 juillet 2022

**Conseil métropolitain du 4 juillet 2022**  
**« La transition social-écologique au cœur du projet métropolitain »**

**La Métropole engage ce lundi 4 juillet 2022 une série de mesures fortes pour le territoire : soutien massif à la nouvelle faculté dentaire, déploiement d'une aide à l'acquisition de vélos spécifiques (électrique, pliant, cargo, familial), ouverte aux locataires d'un LOVELO, prolongation de 4 mois de la baisse du prix des abonnements mensuels de transports en commun et confirmation du gel des tarifs à la rentrée de septembre, engagement pour la mobilité durable des publics en insertion en partenariat avec la 'Plateforme de mobilité solidaire Rouen Normandie - SVP bouger', renforcement des aides dans le cadre de la ZFE-m et création d'une caisse d'avance des aides et du dispositif de microcrédit, expérimentation d'une nouvelle ligne de covoiturage entre Barentin et Rouen, renforcement de la politique métropolitaine en matière sportive... La Métropole va par ailleurs déployer 4 hébergements insolites sur le territoire et s'engage pour la solidarité intercommunale en soutenant des projets structurants portés par les communes.**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie :** *« Les crises sont éprouvantes mais nous y répondons avec réactivité et solidarité. Pour faire face à la pénurie d'offre dentaire sur le territoire, nous soutenons massivement l'implantation de la nouvelle faculté d'odontologie, en partenariat avec l'Université de Rouen. 1 million d'euros seront déployés d'ici 2026 et les premiers étudiants seront accueillis dès la rentrée 2022.*

*Pour les mobilités et le pouvoir d'achat, nous engageons de nouvelles actions fortes : nouvelle aide à l'acquisition de vélos spécifiques (électrique, pliant, cargo, familial), ouverte aux locataires d'un LOVELO, prolongation de la baisse du prix des abonnements mensuels de transports en commun et gel des tarifs à la rentrée de septembre, engagement pour la mobilité durable des publics en insertion en partenariat avec la 'Plateforme de mobilité solidaire Rouen Normandie - SVP bouger', renforcement des aides dans le cadre de la ZFE-m et création d'une caisse d'avance des aides et du dispositif de microcrédit, expérimentation d'une nouvelle ligne de covoiturage entre Barentin et Rouen... Nous irons jusqu'à financer le conducteur ! Nous souhaitons accompagner la transition vers des mobilités respectueuses de l'environnement, tout en protégeant le pouvoir d'achat, lourdement impacté dans le contexte.*

*Nous engageons par ailleurs un partenariat transversal de coopération intercommunale avec la Communauté de communes Roumois Seine. Nous définissons notre nouvelle politique sportive métropolitaine, pour qu'elle soit plus inclusive, plus égalitaire et plus rayonnante. Enfin, nous débloquons des financements conséquents pour des projets utiles et structurants portés par de nombreuses communes du territoire.*

*On se bat. On ne lâche rien. »*

## La Métropole soutient massivement la nouvelle faculté dentaire : 385 000 € déployés pour l'année universitaire 2022-2023

Le 21 mars 2022, la Métropole Rouen Normandie a approuvé le programme d'investissements 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Un soutien sans précédent de 55 millions d'euros a été adopté, visant à répondre à l'ambition collective du développement des infrastructures actuelles, de structuration des campus et d'accompagnement des nouveaux projets utiles à l'attractivité des établissements et du territoire.

Dans ce programme, 4 volets d'intervention ont été définis dont celui relatif aux nouveaux projets structurants ayant émergé depuis 2019. En son sein, a été identifiée la création d'un Département d'odontologie à l'Université de Rouen à compter de la rentrée 2022, lequel fait suite à l'annonce par le Premier Ministre du 2 décembre 2021 de la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie en France. En Région Normandie, l'Université de Rouen et celle de Caen ont été choisies pour accueillir chacune ces formations.

En effet, la Normandie est la région française dont la densité de chirurgiens-dentistes libéraux est la plus faible : 41 praticiens pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 64 praticiens. Le constat est similaire à l'échelle du territoire métropolitain rouennais qui présente l'offre la plus faible de l'ensemble des métropoles nationales. Les densités départementales de chirurgiens-dentistes étant corrélées à la présence de lieux de formation, cette situation s'explique par le fait qu'il n'existe pas en Normandie de faculté dentaire.

Ce projet, qui permettra d'accueillir, à terme, 51 étudiants par année soit 255 étudiants au total, apparaît donc comme un projet majeur à la fois pour la politique métropolitaine en matière d'ESR, mais également pour sa stratégie en matière de santé. En effet, la problématique de la démographie des chirurgiens-dentistes ayant été identifiée dans cette stratégie, ce projet est de nature à faciliter l'accès au soin mais aussi à pallier les difficultés de recrutement des praticiens hospitaliers rencontrées par les établissements de santé du territoire.

La création d'un Département d'odontologie nécessitant la mise en œuvre de moyens importants, la Métropole contribuera à hauteur d'un million d'euro pour accompagner progressivement le déploiement de la formation et s'engage, dès 2022, à soutenir l'Université à hauteur de 385 000 € :

-133 000 € pour le financement de 3 Maîtres de conférences associées des Universités (MAST), 2 chefs de clinique associés ou de chef de clinique assistant hospitalo-universitaire (CCA-AHU) et des contrats complémentaires éventuels pour des enseignants vacataires.

-252 000 € en investissement pour la réalisation de travaux et l'achat de matériels et équipements spécifiquement dédiés à la formation en odontologie.

**Les étudiants de 1er cycle pourront bénéficier de cette formation dès la rentrée 2022.** L'ouverture d'un Département d'odontologie s'appuie sur l'existence des services d'odontologie « historiques » en Région dont celui de Rouen (2011) qui ont apporté une première solution au problème de démographie dentaire. La présence d'étudiants en odontologie à Rouen créera une véritable dynamique professionnelle. Les étudiants iront en stage dans les fauteuils publics ainsi que dans les cabinets libéraux, et découvriront donc tous les types d'exercice en ville ou en milieu rural. Les praticiens déjà installés pourront également bénéficier de ce nouveau lieu de formation pour pouvoir réaliser leur formation continue obligatoire et se perfectionner par l'intermédiaire des formations universitaires qui seront proposées au sein du département d'odontologie (CES, DU, DIU, master).

## La Métropole déploie une nouvelle aide à l'acquisition de vélos spécifiques (électrique, pliant, cargo, familial), ouverte aux locataires d'un LOVELO

Depuis le mois de septembre 2018, la Métropole Rouen Normandie a adopté plusieurs mesures en faveur de la mobilité cyclable pour répondre aux enjeux sanitaires et de qualité de l'air, mais également pour offrir une solution alternative à l'autosolisme qui impacte directement le pouvoir d'achat des citoyens et l'espace public.

Pour aller plus loin, et se donner les moyens d'atteindre les objectifs 2030 inscrits au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de 5 % de part modale vélo à l'échelle du territoire de la Métropole et 10 % sur la zone urbaine dense, la Métropole Rouen Normandie adopte :

- De nouvelles aides financières à l'achat de vélos spécifiques, en complémentarité de celles existant dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) lorsqu'il y a mise au rebut d'une voiture ;
- Des nouvelles modalités de location afin d'améliorer l'offre de service LOVELO au regard des besoins des usagers.

Les nouvelles dispositions d'aides à l'achat de vélos spécifiques seront mises en place à compter du 29 août 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 pour tous bénéficiaires ayant souscrits préalablement un contrat de location longue durée LOVELO. Trois types de vélos seront éligibles au dispositif d'aides (vélo à assistance électrique, vélo pliant et vélo cargo ou familial) sous-réserve qu'ils soient neufs, homologués et vendus par un commerçant professionnel.

Le montant des aides proposé sera calculé en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR) par part du foyer fiscal :

Montant des aides à l'achat de vélos	Conditions de ressources déterminées selon le RFR / Part	
	RFR ≤ 13 489 €	RFR > 13 489 €
VAE/pliant	500 € (plafond de 50 % du coût TTC)	300 € (plafond de 30 % du coût TTC)
Vélo Cargo ou familial	1 000 € (plafond de 50 % du coût TTC)	600 € (plafond de 30 % du coût TTC)

Ces aides de la Métropole seront cumulables avec les aides d'État relatives à l'achat de vélos dès lors que les conditions le permettent. En revanche, elles ne seront pas cumulables avec les aides de la Métropole du dispositif Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-M) dont le montant de l'aide est plus important afin d'accompagner la mise au rebut du véhicule.

De manière à renforcer l'effet levier de l'aide, il est proposé de plafonner le coût d'achat des vélos dont l'acquisition est éligible comme suit :

- Moins de 4 000 € TTC pour les vélos à assistance électrique et les vélos pliants
- Moins de 6 000 € TTC pour les vélos cargos ou familiaux.

### • La Métropole renforce le service de location LOVELO

Concernant le service LOVÉLO location longue durée, depuis son ouverture en septembre 2021, le service a permis de réaliser plus de 1 100 contrats de location de vélos (électriques, pliants et rallongés), et de toucher plusieurs publics : étudiants, personnes aux revenus modestes, salariés et grand public. Fort de cette réussite, la Métropole Rouen Normandie va poursuivre les efforts déjà engagés en faisant évoluer les dispositions contractuelles existantes dans le but d'encourager les usagers au changement de mode de déplacement au profit du vélo. **Ainsi, la Métropole va ouvrir la possibilité aux usagers de renouveler le contrat de location. Le renouvellement pourra être réalisé sur plusieurs durées contractuelles comprises entre 1 et 12 mois.**

**De plus, la Métropole va inciter financièrement à la pratique du vélo en supprimant pour l'utilisateur le coût de l'assurance contre le vol et les dégradations**, la Métropole prenant directement le financement à sa charge.

En outre, pour dynamiser la location des vélos pliants mécaniques, la Métropole va baisser leur tarif de location. Cette action passera également par la réalisation d'une campagne de communication pour mieux faire comprendre aux usagers les différents usages d'un vélo pliant et de ses bénéfices lors de déplacements multimodaux.

### • La Métropole déploie une nouvelle offre de location LOVELO pour les microentreprises

De plus, dans le cadre des mesures d'accompagnement de la ZFE-m, la Métropole va mettre en place une nouvelle offre de location de vélos utilitaires à destination des microentreprises. A travers cette location, l'objectif recherché est d'accompagner l'entreprise afin qu'elle évalue l'opportunité de réaliser ses déplacements professionnels à vélo, et par la suite passer le cap de l'achat. Cette nouvelle offre serait complémentaire au programme « Ma Cycloentreprise » porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et financé par le programme CEE (Certificats d'Economie d'Energie). La durée maximale de location sera de 12 mois avec 1 mois gratuit.

### La Métropole prolonge de 4 mois la baisse du prix des abonnements mensuels de transports en commun et confirme le gel des tarifs à la rentrée de septembre

Le retour de l'inflation dès l'automne 2021 a été brutalement aggravé par la guerre en Ukraine provoquant une augmentation très sensible des prix de l'énergie et impactant lourdement le pouvoir d'achat des ménages. Si l'inflation touche l'ensemble des secteurs, le coût de l'énergie s'est particulièrement renchéri sur les factures de chauffage et de déplacements des habitants pour aller sur leur lieu de travail et atteint actuellement des niveaux justifiant une réponse rapide des pouvoirs publics. Considérant un maintien de l'inflation à un haut niveau dans les tous prochains mois, **la Métropole souhaite jouer pleinement son rôle d'amortisseur social en participant à la sauvegarde rapide du pouvoir d'achat de ses habitants.**

En outre, son engagement de longue date en faveur du transport public lui permet de disposer d'un réseau dense et de qualité avec une offre nettement améliorée au 1<sup>er</sup> septembre, qui permet de proposer des solutions durables et concrètes aux habitants pour garantir leur mobilité malgré la hausse des prix de l'énergie.

De ce fait, afin d'apporter une aide au pouvoir d'achat tout en incitant à une mobilité alternative à la voiture particulière, la Métropole a pris deux mesures tarifaires fortes lors du Conseil du 21 mars dernier : la baisse temporaire du prix des abonnements mensuels de 25% sur la période du 28 mars au 6 juin 2022 et le gel des tarifs à la rentrée de septembre malgré une forte augmentation de l'offre de transport.

Aujourd'hui, le contexte inflationniste n'a pas encore trouvé d'accalmie et la mesure temporaire d'aide tarifaire arrivée à échéance, il apparaît donc nécessaire de maintenir ce soutien aux habitants. Par ailleurs, ce rabais opéré sur les titres mensuels sera l'occasion - pour les usagers occasionnels et les nouveaux usagers - **de tester dans la durée le nouveau Astuce recomposé qui sera mis en service le 29 août prochain.**

**Aussi, la Métropole prolonge la baisse tarifaire de 25% à compter du 8 juillet 2022 et ce pour 4 mois.** Cette mesure tarifaire concerne tous les titres mensuels.

Ainsi, les prix des titres mensuels vendus entre le 8 juillet 2022 et le 6 novembre 2022 inclus (et donc valables pour les mois juillet 2022, août 2022, septembre 2022, octobre 2022 ou novembre 2022) sont modifiés de la façon suivante :

- 41.25 € au lieu de 55.00 € pour l'abonnement « Sésame 31 jours MRN »,
- 20.60 € au lieu de 27.50 € pour l'abonnement « demi-tarif 31 jours MRN »,
- 33.00 € au lieu de 44.00 € pour l'abonnement « PDE 31 jours MRN »,
- 16.50 € au lieu de 22.00 € pour l'abonnement « PDE demi-tarif 31 jours MRN »,
- 28.50 € au lieu de 38.00 € pour l'abonnement « Sésame 31 jours TAE »,
- 14.25 € au lieu de 19.00 € pour l'abonnement « demi-tarif 31 jours TAE »,
- 22.80 € au lieu de 30.40 € pour l'abonnement « PDE 31 jours TAE »,
- 11.40 € au lieu de 15.20 € pour l'abonnement « PDE demi-tarif 31 jours TAE ».

Ces baisses tarifaires permettraient de proposer durant quatre mois l'abonnement mensuel au même prix de revient qu'un mois issu d'un abonnement annuel. La perte de recettes liée à cette mesure est estimée à 200 000 euros (prévision calculée par rapport aux ventes des mois correspondants en 2019, dernière année de référence).

### **La Métropole s'engage pour la mobilité durable des publics en insertion en partenariat avec la 'Plateforme de mobilité solidaire Rouen Normandie - SVP bouger'**

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de l'élaboration de son Plan d'Accompagnement aux Changements de la Transition Ecologique, approuvé par délibération du Conseil du 16 décembre 2019, la Métropole Rouen Normandie propose de s'engager à mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la mobilité durable visant notamment les adultes en insertion sociale ou professionnelle. Elle s'appuie pour ce faire, sur les projets des structures relais, notamment les associations et structures d'accompagnement intervenant auprès des publics visés par la Politique de la Ville ou du Plan Local d'Insertion par l'Emploi.

Par ailleurs, dans un contexte de mise en place effective prochaine d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m), il est nécessaire d'élaborer une stratégie globale d'accompagnement au changement des usagers et plus spécifiquement encore des usagers les plus vulnérables (rendre accessibles les dispositifs d'accompagnement financier, soutenir une mobilité alternative à la voiture quand cela est possible...).

L'association « Plateforme de mobilité solidaire Rouen Métropole-SVP Bouger » intervient sur le territoire métropolitain depuis 2017 afin de permettre aux personnes en déficit de mobilité de pouvoir accéder à une mobilité autonome et durable. Elle met en œuvre à cet effet, un accompagnement personnalisé permettant de lever le frein « mobilité » de ces personnes, leur permettant ainsi d'accéder à une formation, un emploi, les soutenant dans leur maintien dans l'emploi ou dans leur autonomie sociale. L'association s'inscrit, par ailleurs, dans un véritable écosystème local d'acteurs d'accompagnement de la mobilité qui travaillent de manière coordonnée sur le territoire.

Malgré un contexte sanitaire difficile ayant entraîné une baisse des prescriptions vers la plateforme SVP Bouger, les objectifs ont été largement atteints avec l'accompagnement de 147 personnes en insertion socio-professionnelle réparties selon :

- 28 habitants dans le cadre des permanences (majoritairement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA)
- 25 habitants via un contact direct (le plus souvent par téléphone)
- 43 stagiaires #Avenir
- 16 femmes monoparentales en situation de précarité
- 5 jeunes suivis par la Mission locale
- 30 personnes en insertion dans le cadre d'ateliers collectifs.

Pour répondre aux besoins identifiés en matière de mobilité par les acteurs de l'insertion et de l'accompagnement professionnel et afin de soutenir et de consolider les actions d'accompagnement des publics mais aussi des prescripteurs, notamment dans le contexte de mise en place de la ZFE-m, l'association propose à la Métropole un nouveau programme pluriannuel d'actions pour la période de juillet 2022 à juin 2025, répondant ainsi aux objectifs métropolitains de la lutte contre la pauvreté, de la politique en faveur de l'accompagnement aux changements de comportements et de la politique de mobilité inclusive.

Le soutien de la Métropole sur une durée de trois ans permet d'inscrire les missions de l'association dans la durée et lui offre ainsi l'opportunité de consolider et de pérenniser ses actions.

Le programme d'actions se décline de la façon suivante :

- Action 1 : Accompagnement mobilité à destination des publics les plus fragiles et des prescripteurs
- Action 2 : Accompagnement spécifique lié à la ZFE-m
- Action 3 : Projet collectif mobilité inclusive à vélo
- Action 4 : Structuration et consolidation du « Pôle territorial de Coopération Economique » dans lequel l'association se positionne.

### **Action 1 : Accompagnement mobilité à destination des publics les plus fragiles et des prescripteurs**

L'action se décompose en 3 sous-actions :

#### - Accompagnement mobilité individuel

Cet accompagnement est généralement mis en place sur prescription d'un partenaire socio-économique (CCAS, Pôle Emploi, PLIE, Missions Locales, structures sociales...) ou lors d'un échange direct avec l'utilisateur lors des permanences tenues dans les structures sociales du territoire (une permanence mensuelle a lieu au Pôle Emploi de Saint-Etienne-du-Rouvray, une au CCAS d'Elbeuf-sur-Seine et une à la Fondation Armée du Salut à Maromme).

Cet accompagnement a pour but de :

- favoriser l'insertion socio-professionnelle des habitants de la Métropole en agissant sur le levier mobilité,
- développer l'accès à la mobilité,
- conseiller et accompagner les bénéficiaires dans leur mobilité,
- identifier les freins à la mobilité et apporter des solutions de mobilité adaptées.

#### - Ateliers collectifs de mobilité

Ces ateliers sont généralement proposés à la suite d'un accompagnement individuel, lors d'une prescription d'un partenaire ou pour répondre à la demande des groupes constitués au sein de différentes structures (ex. IDEFHI, Util'Emploi, Interm'Aide, CIDFF, ESAT Cléon, CURSUS, CCAS).

Ces ateliers ont pour but :

- d'apporter des connaissances approfondies sur les moyens de déplacements,
- de favoriser une plus grande autonomie des personnes dans leur mobilité,
- de rassurer et redonner confiance.

Les thématiques d'ateliers proposés sont :

- La connaissance de son territoire et l'utilisation des transports en commun (sessions de 3 demi-journées)
- La multimodalité : connaissance et capacité à mieux choisir son mode déplacements selon le trajet à réaliser (sessions de 2 demi-journées)
- L'usage du vélo dans sa mobilité (sessions d'1 demi-journée)
- La réglementation, la sécurité et l'initiation à la trottinette électrique (sessions d'une heure).

#### - Accompagnement des prescripteurs

Cet accompagnement a pour objectifs :

- d'apporter aux professionnels les outils, connaissances et conseils pour mieux orienter les usagers qu'ils accompagnent,
- de positionner l'association SVP Bouger comme un interlocuteur privilégié « spécialiste » pour toutes questions liées à la mobilité.

## **Action 2 : Accompagnement spécifique de la ZFE-m**

En lien étroit avec les services de la Métropole et en tenant compte des avancées du projet de mise en place d'une ZFE-m sur le territoire, cet accompagnement s'adresse à l'ensemble des habitants en priorisant les habitants les plus fragiles et aux travailleurs sociaux.

Pour ce faire, cette action se décline auprès des habitants par :

- la participation à des temps d'échanges avec les habitants (ex. cafés citoyens)
- l'élaboration d'un flyer consacré aux solutions alternatives à la voiture
- l'apport d'informations et de conseils de premier ordre lors des RVs individuels
- la recherche de solutions alternatives à la voiture au cas par cas
- une veille sur les dispositifs d'aide et l'identification des ressources du territoire
- la mise en œuvre d'un accompagnement approfondi pour les personnes les plus fragiles, notamment dans le montage financier.

Concernant l'accompagnement des travailleurs sociaux, l'accompagnement consiste à :

- Mettre en place une « hotline » à raison d'une journée par semaine qui permettra de délivrer un premier niveau d'informations sur les ZFE-m et d'évoquer des situations spécifiques
- Organiser des temps de rencontres dédiés avec les travailleurs sociaux sur sollicitation d'un CCAS, CMS ou autre structure sociale, ou lors des réunions du réseau des référents insertion de chaque UTAS
- Programmer plusieurs webinaires dédiés aux ZFE-m, selon les besoins identifiés lors des temps de rencontres précités
- Participer au groupe de travail ZFE-m organisé par la Métropole (direction de la Solidarité)
- Mettre en place, actualiser et diffuser un catalogue répertoriant les aides financières au remplacement ou achat d'un véhicule, pour les publics ciblés par l'action.

## **Action 3 : Projet collectif « mobilité inclusive à vélos »**

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Résiste, le CAPS de Petit-Quevilly, l'auto-école sociale Le bon Créneau à Saint-Etienne-du-Rouvray, l'association « Plateforme de mobilité-VP Bouger » participera à la mise en œuvre d'un projet de mobilité inclusive autour de l'usage du vélo.

Le projet reposera sur la constitution d'un parc à vélos constitué de cycles d'occasion récupérés et remis en état de fonctionnement par l'association Résistes.

Les objectifs de ce projet sont de :

- mettre à disposition gratuitement des vélos en bon état de marche pour des personnes éloignées de l'emploi afin de permettre des déplacements socio-professionnels ponctuels (RVs Pôle Emploi, Mission Locale, entretiens d'embauche...)
- permettre aux personnes en situation d'exclusion de bénéficier d'un moyen de transport gratuit et vertueux.



#### **Action 4 : Structuration et consolidation du « Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) »**

Dans le cadre de ce PTCE, les trois structures associées, l'association Plateforme de mobilité-SVP Bouger », l'auto-école sociale Le bon Créneau et le garage Solidarauto Rouen Métropole, vont poursuivre leur travail de collaboration et de déploiement de leurs activités de manière concertée et transversale initié depuis 2021.

Les objectifs de ce PTCE sont de :

- Permettre une meilleure lisibilité au regard des partenaires extérieurs
- Fluidifier le parcours mobilité des personnes en insertion
- Faciliter le travail d'orientation des prescripteurs
- Favoriser la réussite d'un projet mobilité par le bénéficiaire, nécessaire à son insertion.

Concrètement, le PTCE sera formalisé par l'élaboration d'une fiche de prescription commune, la mutualisation d'un accueil commun unique et la proposition d'un accompagnement social et financier des personnes afin de faire aboutir un projet mobilité.

#### **ZFE-m : la Métropole met en place une caisse d'avance pour les bas revenus en partenariat avec la SAS Club Mobilité**

Dans le cadre de la mise en place le 1er juillet 2021 par arrêté du Maire de Rouen et suite au transfert de compétence, la ZFE-m a été étendue à 12 communes au 3 janvier 2022 par arrêté du Président de la Métropole ; et dans l'optique de la mise en place d'une nouvelle ZFE-m au 1er septembre 2022, cette dernière concernera tous les véhicules visés par l'arrêté du 21 juin 2016. Ne pourront plus circuler ni stationner, sauf dérogation, 24 h/24 et 7 j/7, des véhicules Non Classés (NC) et de vignette Crit'Air 4 et 5 au regard de leur certificat de la qualité de l'air.

Dans le but d'accompagner les Très Petites Entreprises, les commerçants non sédentaires, les associations exerçant une activité d'utilité sociale, les associations reconnues d'utilité publique ou bénéficiant d'une habilitation ou d'un agrément national ou local, ainsi que les particuliers métropolitains, des dispositifs d'aides ont été mis en place. Ainsi, le Conseil métropolitain en date du 31 janvier 2022, a adopté les modifications du règlement d'aide financière pour les personnes morales et le règlement d'aide financière pour les personnes physiques. Les dispositifs ont été conçus pour compléter les aides de l'État (prime à la conversion et bonus écologique). Outre ces aides et en complément, des dispositifs d'accompagnement financiers peuvent intervenir auprès des personnes physiques n'ayant plus accès au système de crédits classiques et/ou à faibles revenus.

Dans le cadre d'un accompagnement des personnes bénéficiaires d'un microcrédit, la Métropole a sollicité la SAS Club Mobilité pour optimiser l'instruction des dossiers. La SAS Club Mobilité est une entreprise à but social construite par les partenaires historiques de l'offre solidaire Véhicule Neuf (Action Tank Entreprise & Pauvreté, ADIE, FASTT, Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, Pôle Emploi, Renault) afin de porter la coordination du programme et d'accompagner comme tiers de confiance les bénéficiaires dans leurs démarches de souscription et de micro-crédit. Le Club Mobilité instruit le dossier puis transmet la demande de financement au micro-financeur pour analyse et validation. Puis, il se charge du lien avec le concessionnaire pour le compte de ces personnes lorsque le financement est accepté par le micro-financeur.

L'organisme bancaire ou le concessionnaire automobile fera l'avance des aides nationales remboursé par l'Agence de Service et de Paiement qui gère les aides de l'État via un espace professionnel dédié. **Le Club Mobilité prendra également en charge l'aide financière de la Métropole qui sera versée au concessionnaire pour le compte des personnes physiques. La Métropole déploie ainsi avec la SAS Club Mobilité une véritable caisse d'avance des aides pour les personnes modestes dans le cadre de la ZFE-m, permettant au demandeur de ne pas avancer les aides et le microcrédit.**

Ce dispositif d'avance est ouvert aux personnes souhaitant acquérir des voitures neuves de la marque Dacia (modèles Sandero et Spring), conformément à la convention existante entre la SAS Club Mobilité et Dacia.

### La Métropole de Rouen et la Communauté de communes Caux-Austreberthe expérimentent une nouvelle ligne de covoiturage

La Métropole Rouen Normandie a décidé, par une délibération du 5 juillet 2021, d'étudier la mise en place de « lignes à fort potentiel de covoiturage » (auto-stop numérique) avec trois territoires : la Communauté de communes Roumois Seine, la Communauté de communes Caux-Austreberthe et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

#### Cette étude a notamment montré un fort potentiel de covoiturage entre :

- Rouen et Val-de-Reuil pour desservir le centre de Rouen, la rive gauche de Rouen et les zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE).
- Barentin et Rouen pour desservir la zone Nord / Ouest de la Métropole, le nord et le centre de Barentin.

A la suite de l'étude réalisée, la Métropole a décidé de lancer une expérimentation en mettant en service la ligne de covoiturage entre Rouen et Val-de-Reuil. Celle-ci est ouverte depuis mars 2022.

#### Le système de covoiturage adopté est inspiré du fonctionnement des transports en commun :

- les conducteurs et covoiturés se rejoignent à des arrêts préétablis sur des axes à forte circulation, ce qui constitue une ligne avec un itinéraire déterminé et une signalétique spécifique,
- le conducteur inscrit au service s'engage à prendre le covoituré qui se présente sur son trajet,
- avant de partir, le conducteur déclare son trajet sur l'application et perçoit automatiquement une indemnité par trajet effectué,
- le passager signale sa présence lorsqu'il est arrivé au point d'arrêt,
- le conducteur est averti de la présence d'une personne attendant à un arrêt situé sur son parcours et ayant la même destination.

Comme pour la ligne entre Rouen et Val-de-Reuil, une expérimentation va également être lancée sur la ligne entre Barentin et Rouen qui viendra renforcer le service « Covoit'ici Rouen Seine Normandie ». Cette ligne sera ouverte aux horaires suivants :

- toute l'année sauf les jours fériés et les vacances scolaires de Noël,
- du lundi au vendredi de 6 h 30 à 8 h 30 de Barentin vers Rouen,
- du lundi au vendredi de 17 h 00 à 19 h 00 de Rouen vers Barentin.

Le démarrage de la ligne Barentin / Rouen se fera en deux temps, avec d'abord, une ouverture aux conducteurs covoitureurs au dernier trimestre 2022, puis cinq semaines plus tard aux passagers.

En effet, il est prévu une phase de recrutement des conducteurs, pendant laquelle ceux-ci s'inscriraient au service et activeraient l'application avant de partir. Dans ce cadre, ils recevraient 0,50 € par trajet. Cette indemnisation est nommée « indemnité siège libre ».

Cette phase de 5 semaines aurait pour objectif de constituer une communauté et d'atteindre au plus vite le seuil de 20 conducteurs par heure permettant au passager de ne pas attendre plus de 5 minutes à l'arrêt.

Le conducteur va être rémunéré à hauteur de 1,50 € par passager pour un trajet. En outre, celui-ci continuerait de percevoir « l'indemnité siège libre » de 0,50 €, quel que soit le nombre de passagers, même s'il n'en a aucun.

Dans ce cadre, la Métropole prendra à sa charge l'indemnité siège libre, ainsi que la rémunération de 1,50 € supplémentaire par passager. Le versement de l'indemnité au conducteur et de l'indemnité siège libre sera alors assuré par l'entreprise Ecov.

Le reste à charge, assumé par la Métropole pour le financement de ce dispositif, se verrait par ailleurs minoré. En effet, la Métropole Rouen Normandie est ambassadrice du programme CEE (Certificat d'Economie d'Énergie) « LICOV ». Ce programme permet de bénéficier d'une enveloppe de financement des trajets effectués en covoiturage.

### **Coopération interterritoriale : la Métropole Rouen Normandie et la Communauté de communes Roumois Seine engagent un partenariat**

La coopération interterritoriale est de plus en plus reconnue comme un outil indispensable à l'action publique portée par les intercommunalités en matière de transition, de résilience et d'aménagement du territoire. Elle permet de renforcer les articulations et la cohérence de l'action publique, notamment entre les grands pôles urbains et les territoires limitrophes qui participent d'un même bassin de vie.

Ces approches concernent en priorité l'attractivité, le développement économique et touristique du territoire, la mobilité, la structuration des schémas de planification mais aussi les politiques qui participent d'une approche plus intégrée sur le plan des ressources environnementales (agricoles, foncières, énergétiques, biodiversité) ou qui nécessitent une convergence de moyens humains et techniques (GEMAPI).

Dans le bassin de vie de Rouen, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la Vallée de la Seine, qui regroupe plus de 700 000 habitants et près de 300 000 emplois, soit le premier pôle d'emplois de la région Normandie (21 % de la population normande, 23 % des emplois), la question interterritoriale a été intégrée de longue date, notamment au sein de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE) qui rassemble pour des travaux d'études et de prospectives communs la Métropole Rouen Normandie, l'Agglo Seine-Eure, la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin, la Communauté de communes Lyons-Andelle, la Communauté de communes Caux-Austreberthe et la Communauté de communes Roumois-Seine dans un cadre partenarial intégrant l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Parallèlement, des outils plus opérationnels sont mis en place en fonction des échanges avec chacun des Etablissements : ainsi le Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure constitue le cadre naturel de travail entre la Métropole et l'Agglo Seine-Eure ; la Métropole et la Communauté de communes Caux-Austreberthe ont défini un partenariat sur la question des mobilités qui s'est concrétisé par la création d'une Entente dédiée au suivi de ces questions ; la Métropole et la Communauté de communes Lyons-Andelle ont délibéré en 2019 sur une feuille de route commune qui fera prochainement l'objet d'une actualisation. Des discussions sont en cours, enfin, avec la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin, qui ne se sont pas encore concrétisées.

Depuis un an, des travaux techniques ont été engagés avec la Communauté de communes Roumois-Seine, afin de dégager un cadre commun d'actions. Ce travail a permis de structurer une convention de coopération.

Compte tenu des caractéristiques de ce territoire, dont 47 % des actifs travaillent sur celui de la Métropole Rouen Normandie, une partie significative de ce cadre conventionnel est concentrée sur l'enjeu des mobilités et de leur impact écologique : renforcement des aires et services de co-voiturage, avec ouverture d'une réflexion sur la création d'une 3<sup>ème</sup> ligne avec des arrêts fixes, à l'image du service ouvert dans l'Agglo Seine-Eure et prochainement mis en place entre la Métropole et la Communauté de communes Caux-Austreberthe, association aux réflexions sur la mise en place d'un Système Express Métropolitain (SEM), transports urbains, itinéraires cyclables, associations à différents travaux techniques etc...

Le partenariat prévoit également plusieurs actions à vocation touristique, travaillées par les deux offices du tourisme, de manière à construire une dynamique interterritoriale attractive pour les habitants et les visiteurs (tourisme vert, valorisation des savoir-faire techniques, industriels et agricoles, décloisonnement de la promotion territoriale).

Il confirme le soutien porté par la Communauté de communes Roumois-Seine à la candidature de Rouen Seine Normandie au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028.

Le partenariat prévoit enfin des enjeux partagés notamment sur les questions agricoles et alimentaires ainsi que sur la planification urbaine et le cadre supra-territorial qu'elle peut mobiliser. Une attention particulière est portée à la dynamique engagée dans le cadre de l'Axe Seine : intérêt porté à l'Entente Axe Seine (Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Métropole Rouen Normandie, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole) et association en tant que de besoin et dans le respect des partenariats en cours à la SEM Axe Seine Energies Renouvelables.

## La Métropole renforce massivement sa politique sportive

### 1) Le sport, un outil transversal au service de la solidarité et de l'égalité

Dans ce cadre, ce sont surtout des actions en faveur de publics ciblés, à travers des objectifs sociétaux comme le bien vivre ensemble, la santé, l'hygiène de vie et l'égalité femmes hommes. Sur ces éléments, la Métropole entend mettre l'accent sur les axes suivants :

### 1.1 Le sport santé

La Métropole souhaite mener une réflexion partagée avec les acteurs concernés. Au cours du second semestre 2022, pour permettre de répondre à la mise en œuvre d'un partage d'expériences et d'enjeux, un colloque sera organisé sur les orientations de développement de son implication en matière de sport santé.

En ce sens, la Métropole participe déjà au financement du dispositif PRO.ME.SS porté par l'IRMS2 qui consiste à mettre en place un programme d'activités physiques adaptées avec un accompagnement personnalisé pendant 3 mois à destination des habitants des différentes communes de la Métropole. Le 5 juillet 2021, le Conseil métropolitain a décidé de conclure un partenariat de 3 ans avec l'IRMS2 ainsi que l'attribution d'une subvention de 25 000 € pour l'année 2021. Les chiffres du bilan de septembre à décembre 2021 indiquent que sur les 101 bénéficiaires du dispositif, 88 sont domiciliés sur le territoire de la Métropole dont 70 % de femmes.

### 1.2 Le sport adapté et le sport Handicap

Le 29 juin 2016, le Conseil de la Métropole a reconnu d'intérêt métropolitain la mise en œuvre du dispositif d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et a adopté un règlement d'aides qui précise les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction des demandes et fixe les règles d'intervention de la Métropole.

La Métropole fait le choix d'actualiser ses modalités d'intervention dans le cadre de son soutien à l'acquisition de matériel pour favoriser la pratique des personnes en situation de handicap, en ajoutant dans le règlement d'aides, la possibilité d'accompagner, en plus des projets associatifs, des projets individuels pour des sportifs en situation de handicap participant à des rencontres de niveau national et international handisport (Championnats de France, JO, Championnats d'Europe, Mondiaux ...) et licenciés dans un club dont le siège social se situe sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole souhaite, avec les clubs sportifs du territoire, renforcer toutes les actions permettant le développement de l'offre sportive en faveur du public en situation de handicap. Un regard particulier sera mis sur l'événementiel sportif soutenu par la Métropole.

La pratique d'une discipline sportive à haut niveau nécessite des moyens conséquents. Force est de constater que toutes les disciplines ne bénéficient pas d'un même éclairage médiatique et, de ce fait, ont plus de difficultés à trouver l'attractivité nécessaire pour capter, entre autres, des partenaires privés. Dans ce contexte, le décalage est encore plus important pour les athlètes de haut niveau en situation de handicap, alors que souvent, en fonction du handicap, des frais supplémentaires peuvent être engendrés (transport, matériel, encadrement, etc.).

Dans certains sports (tennis de table, escrime, cyclisme...), la participation à un circuit mondial handisport est une condition sine qua non à la qualification aux compétitions de référence. Cette contrainte génère des frais complémentaires dans la préparation et la qualification des athlètes, charge souvent supportée par les athlètes et leurs clubs. Face à ce besoin, la Métropole Rouen Normandie met en place un dispositif d'accompagnement pour les clubs qui développent le sport handicap de haut niveau.

Une aide financière pourra être accordée aux clubs pour des sportifs de haut niveau en situation de handicap inscrits sur les listes ministérielles ou détenteurs d'un podium national, européen ou international de la saison en cours sur la base d'un projet sportif et social construit et cohérent. L'athlète devra être licencié dans un club métropolitain depuis au moins une saison.

### **1.3 Le sport Solidaire**

La Métropole souhaite favoriser l'accessibilité à la pratique sportive pour le plus grand nombre, notamment en faveur du public en grande précarité et de la population des quartiers prioritaires.

Au titre des activités et actions d'intérêt métropolitain, un soutien est apporté aux clubs de haut niveau dans le cadre de missions d'intérêt général visant notamment le développement du sport chez les jeunes, la mise en place d'activités de promotion de la discipline sportive et des valeurs du sport au sein du territoire métropolitain, des opérations d'intégration par le sport de jeunes des quartiers prioritaires.

En contrepartie du soutien financier de la Métropole Rouen Normandie, il est attendu que les clubs concernés mettent en place des missions d'intérêt général : sport santé, actions en faveur des personnes handicapées, politique de la ville, égalité femmes-hommes. Conformément à la délibération du 27 septembre 2021, les clubs développent également des actions favorisant la pratique sportive en faveur du public féminin.

L'épidémie de Covid a entraîné une dégradation globale de l'état de santé de la population, notamment chez les jeunes de 12 à 17 ans se traduisant par une prise de poids, l'arrêt des activités physiques et un transfert vers les activités sédentaires. Ces conséquences ont davantage impacté les QPV que le reste du territoire.

Face à cette situation, la Métropole souhaite que, dès la saison 2022-2023, les actions des missions d'intérêt général se concentrent davantage sur les orientations inscrites dans la programmation des contrats de la politique Ville qui visent une meilleure intégration des territoires prioritaires dans la ville et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en favorisant l'égalité des chances et la préservation de leur santé. Un processus de validation des actions en amont est mis en place. La communication et la visibilité des actions sont renforcées et mieux partagées.

## **2) Le sport comme outil d'aménagement et de rayonnement de la dynamique territoriale**

### **2.1 L'aide aux manifestations**

La Métropole Rouen Normandie soutient certaines manifestations sportives se déroulant sur son territoire présentant un caractère national ou international. Les conditions d'éligibilité, d'attribution et d'instruction de l'accompagnement financier de la Métropole sont définies dans le règlement d'aides actualisé lors de la délibération du 27 juin 2019.

A titre d'illustration, près de trente manifestations sont accompagnées financièrement par la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble du territoire métropolitain sur l'exercice budgétaire 2022.

Les manifestations soutenues par la Métropole Rouen Normandie sont reconnues d'intérêt métropolitain car elles apportent une dynamique au territoire et concourent à son rayonnement à l'exemple du meeting international d'athlétisme de Sotteville ou le Perche Elite Tour.

La Métropole souhaite que les organisateurs intègrent des actions en faveur des publics en situation de handicap, des enjeux de développement durable, de lutte contre les discriminations et d'accessibilité au plus grand nombre.

## 2.2 La gestion des équipements

Lors de la saison sportive 2021-2022, les équipements métropolitains ont permis d'accueillir plus de 250 000 spectateurs pour l'ensemble des événements sportifs organisés.

Ces équipements sont des piliers forts de la politique sportive métropolitaine et méritent à ce titre une attention toute particulière concernant les valorisations et développement possibles de leur activité en tenant compte des axes politiques majeurs de la Métropole.

Dans ces conditions, les quatre prochaines saisons sportives (saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) seront mises à profit pour mettre en œuvre et animer un programme pluriannuel d'actions permettant de développer :

- l'approche intercommunale en développant de façon plus large l'accès aux équipements métropolitains pour les communes du territoire,
- l'approche responsable en mettant en place des actions écoresponsables en lien avec la démarche de responsabilité sociétale des organisations,
- l'approche attractive en expérimentant la mise en œuvre d'événements culturels ponctuels dans les équipements métropolitains et en assurant en lien avec l'office de tourisme les meilleures conditions d'accueil des spectateurs et supporters découvrant le territoire métropolitain,
- l'approche solidaire en mobilisant, avec les communes en contrat ville, des jeunes bénévoles pouvant aider les organisateurs d'événements se déroulant dans les équipements métropolitains et en favorisant la mise en œuvre d'actions d'insertion et de lutte contre la récidive (chantiers éducatifs, travaux d'intérêt général etc...).

## 2.3 Aide à l'achat de minibus

Le dispositif Trans'sport en Normandie permet de mobiliser les moyens de la Région et des Départements avec pour objectifs de répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement, de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions et de développer la sécurité de ces transports. La prise en charge du Conseil Départemental 76 et de la Région Normandie est de 30 % du montant du minibus plafonnée à 8 000 €, le solde restant étant à la charge du club. Une moyenne de 25 véhicules sont subventionnés par an dont une dizaine pour des clubs situés sur le territoire métropolitain.

La Métropole souhaite participer au dispositif à compter de 2023 et, ainsi, apporter son soutien aux clubs métropolitains. Cet engagement s'inscrit dans la démarche d'accompagnement à la mise en place de la Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine (ZFE-m). Les véhicules diesel ne seront pas éligibles et en cas d'occasion, les véhicules devront posséder la vignette Crit'Air 1 ou 2. La priorité sera donnée au renouvellement de la flotte des véhicules afin de limiter les effets polluants et améliorer la sécurité.

La participation financière de la Métropole serait identique et cumulable à l'aide des autres collectivités (Région, Département) soit 30 % du coût de l'achat plafonnée à 8 000 € avec un maximum de 10 véhicules par an, soit un budget annuel supplémentaire de 80 000 € et un engagement sur 4 ans. Cette aide ne sera pas cumulable avec d'autres dispositifs de la Métropole Rouen Normandie.

### **3) Le Sport comme outil d'expression de l'excellence**

#### **3.1 Le soutien aux disciplines d'intérêt métropolitain**

Conformément à la délibération du 27 juin 2019, sept disciplines sont reconnues d'intérêt métropolitain : le basket, le handball, le football, le hockey sur glace, le rugby, le tennis de table et la voile. La Métropole apporte son soutien aux clubs évoluant au plus haut niveau dans ces disciplines.

Le soutien financier de la Métropole aux équipes masculines des clubs amateurs évoluant au plus haut niveau dans les disciplines d'intérêt métropolitain représente un montant total de 255 000 € versé sous forme de subvention pour la saison 2021-2022.

Le soutien financier de la Métropole aux équipes féminines des clubs amateurs évoluant au plus haut niveau dans les disciplines d'intérêt métropolitain a été renforcé par délibération du 27 septembre 2021 et s'élève à 306 775 € versé sous forme de subvention pour la saison 2021-2022.

Le soutien financier de la Métropole aux structures professionnelles dans le cadre des missions d'intérêt général s'élève à 1 382 000 € pour la saison 2021-2022.

#### **3.2 Le soutien aux activités sportives de Haut Niveau des clubs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur de niveau national en catégorie senior**

L'accompagnement financier de la Métropole représente un montant total de 303 500 € attribués à 42 équipes dont 5 équipes féminines et trois mixtes (athlétisme et badminton)

#### **3.3 Le soutien au sport féminin**

Le 27 septembre 2021, la Métropole a approuvé la politique sportive en faveur de la pratique féminine selon les 4 axes d'intervention que sont :

- le renforcement du soutien au sport féminin de Haut Niveau

La Métropole Rouen Normandie apporte son soutien aux équipes évoluant dans un championnat amateur et/ou professionnel de division de niveau national en catégorie sénior dans le cadre d'un règlement d'aide dont les critères et les montants de subvention sont identiques entre les équipes féminines et masculines. Afin d'assurer une meilleure équité entre équipes féminines et masculines financées dans le cadre des disciplines d'intérêt métropolitain que sont : voile, Hockey sur glace, football, rugby, basket, handball et tennis de table, la liste des équipes féminines a été élargie dès la saison 2021-2022 au GCO Bihorel basket, à l'ALCL Grand-Quevilly tennis de table, à l'Entente Saint-Pierraise tennis de table, et à l'association de rugby Valkyries.

Les résultats de la saison 2021-2022 mettent ces équipes à l'honneur :

- Un titre de championnes de France en Elite 2 pour les féminines de l'association de rugby Valkyries,
- Un titre de vice-championnes de National 1 pour les féminines du Rouen Handball,
- Un titre de vice-championnes de France de Pro A pour l'Entente Saint-Pierraise tennis de table
- Une participation à la finale de la coupe d'Europe pour l'ALCL Grand-Quevilly,
- Un maintien en milieu de tableau de National 2 pour les basketteuses du GCO Bihorel.



La Métropole continuera son soutien à chacune de ces équipes pour les deux saisons sportives 2022/2023 et 2023/2024, dans le cadre des conventions triennales, dans les conditions suivantes : soutien de 40 % la deuxième saison du budget de l'équipe et de 50 % la troisième saison.

Les conventions 2021/2022 ont été signées le 12 avril dernier lors d'une cérémonie en présence des dirigeants des clubs, des sportives et des élus à St Pierre les Elbeuf.

- la contribution des clubs professionnels au développement du sport féminin dans le cadre des MIG  
Les 4 clubs sportifs professionnels de la Métropole évoluant dans des équipements métropolitains dédiés au sport de haut niveau (l'US Quevilly Rouen Métropole, le Rouen Normandie Rugby, le Rouen Métropole Basket, le Rouen Hockey Elite) sont soutenus chaque année par la Métropole dans le cadre de programmes de mission d'intérêt général. Une convention a également été signée avec le FCR pour la saison 2021/2022. Ces programmes de MIG intègrent des actions en faveur du développement de la pratique sportive pour les tranches d'âge les plus jeunes de la population féminine comme l'organisation de tournois féminins, de journées portes ouvertes ou d'invitations aux matchs.

- l'accueil sur le territoire de manifestations sportives féminines de référence

La Métropole accueillera un tournoi de tennis WTA 125 du 16 au 23 octobre au Kindarena. Le tournoi de Rouen sera le 2ème plus grand tournoi WTA indoor de France et le plateau sportif présentera 32 joueuses dont 10 classées dans le top 100 mondial.

Au-delà du cadre de la performance sportive, ce tournoi prendra en considération les axes forts de la politique métropolitaine, tout particulièrement les enjeux de développement durable et la promotion du sport féminin dans son ensemble, en lien avec l'activité sportive et événementielle déjà présente sur le territoire au sein des clubs et structures sociales et éducatives.

- la place donnée aux figures sportives féminines dans nos équipements

La Métropole a récemment dénommé les deux patinoires de l'Île Lacroix Nathalie PECHALAT et Edith BALLESTER.

Une concertation grand public concernant la féminisation de deux salles sportives du Kindarena a eu lieu du 18 octobre au 15 novembre 2021. Deux noms ont été plébiscités pour dénommer, tout d'abord la grande salle, Céline DUMERC en hommage à la très grande joueuse française de basket toujours en activité et la seconde salle, Amélie MAURESMO, qui est l'une des toutes meilleures joueuses de l'Histoire du tennis français et international.

## La Métropole engage la création de 4 hébergements insolites sur le territoire

Ce projet s'inscrit pleinement dans la candidature du territoire au label Capitale européenne de la culture 2028, ainsi que dans la politique de développement touristique de la Métropole qui poursuit 3 objectifs majeurs :

- accroître les retombées économiques de la fréquentation touristique,
- renforcer la promotion et la valorisation de l'image touristique du territoire,
- développer un tourisme pour tous, conduisant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et permettant à chacun de s'approprier le territoire.

**Le projet consiste en la réalisation de 4 hébergements insolites qui prendront place dans les différentes communes du territoire de la Métropole Rouen Normandie, en accord avec celles-ci courant d'année 2024.**

Un appel à manifestation d'intérêt sera envoyé aux communes durant l'été afin que celles-ci puissent proposer des sites potentiels d'installation des hébergements insolites. Ces sites devront appartenir aux communes, présenter un environnement le plus naturel possible, avoir une topographie compatible avec l'installation d'hébergements, présenter un niveau sonore faible, être facilement accessibles et proches d'équipements touristiques (chemins de randonnées, sites à visiter, panorama...).

L'esprit du projet s'articulerait autour de 2 dimensions :

- l'aspect environnemental : l'opération devra être un exemple de la diversité des matériaux biosourcés et géosourcés existants (matériaux neufs et/ou de réemploi) pour la création d'un hébergement insolite, devra mettre en avant le caractère spécifique des bois à disposition nationale et plus particulièrement régionale et/ou le savoir d'une entreprise de transformation régionalement implantée. Les hébergements insolites devront être conçus pour s'intégrer et s'adapter à une nature diversifiée (plaine, forêt etc.),
- l'aspect insolite de l'hébergement : l'opération pourra relever de l'innovation et de l'expérimentation afin d'aboutir à une conception insolite. Les hébergements insolites devront avoir un caractère atypique, hors des standards, afin de créer l'étonnement du plus grand nombre. Ils devront permettre de faire vivre aux visiteurs une expérience unique, sensorielle, hors du commun, en communion avec la nature, entre terre et ciel.

### Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

#### Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Montmain**
  - Panneaux d'information électronique (FAA : 8 356,80 €)
- **Saint-Paer**
  - Installation d'une aire de jeux (FAA : 39 303,50 €)
  - Acquisition d'un bâtiment modulaire pour la bibliothèque municipale (FACIL : 38 372,40 €)
  - Changement de menuiseries de la salle des fêtes (FACIL : 1 063,50 €)
- **Ymare**
  - Réhabilitation de la salle polyvalente d'animation « dojo » (FAA : 12 979,83 €)
- **Fontaine-sous-Préaux**
  - Travaux église de la commune (FAA : 5 282,14 €)
- **Les Authieux-Sur-Le-Port-Saint-Ouen**
  - Tranche N° 3 de vidéo surveillance de la commune (FAA : 2 195,72 €)
- **La Neuville-Chant-d'Oisel**
  - Création d'un columbarium (FAA : 3 156,99 €)
- **Le Houllme**
  - Sécurisation des accès de l'hôtel de Ville (FAA : 5 565,56 €)
  - Travaux d'aménagement du stade municipal (FAA : 6 235,17 €)
  - Travaux d'aménagement du cimetière communal (FAA : 10 671,57 € + FACIL : 12 272,29 €)
- **Mont-Saint-Aignan**
  - Travaux de construction de terrains de padels et tennis (FACIL : 94 324,00 €)
  - Travaux de remplacement des menuiseries aluminium à l'école Saint Exupéry (FACIL : 25 823,26 €)
- **Rouen**
  - Installation de bornes électriques pour les véhicules de la flotte municipale de Rouen (FACIL : 187 500,00 €)
  - Mise en accessibilité - Création d'ascenseurs dans les écoles Laurent de BIMOREL et Jean-Philippe RAMEAU et le centre de loisirs SALOMON (FACIL : 217 500,00 €)
- **Sahurs**
  - Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique (FACIL : 6 666,49 €)

#### Contact presse

Justine Hunault-Dequatremare

[justine.hunault-dequatremare@metropole-](mailto:justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr)

[rouen-normandie.fr](mailto:rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61